



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ANNULE PRES DE 100% DE LA DETTE DU MALAWI

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris, réunis le 19 octobre 2006, ont décidé de recommander à leurs Gouvernements une forte réduction du stock de la dette du Malawi.

Les représentants des pays créanciers ont pris note que le Malawi avait franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 31 août 2006. Ils ont salué la détermination du Malawi à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

2. Afin de restaurer la soutenabilité de la dette du Malawi, ils ont décidé d'annuler 137 millions de dollars en valeur nominale, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée.

La plupart des créanciers se sont également engagés à accorder au Malawi à titre bilatéral des allègements de dette additionnels d'un montant de 217 millions de dollars en valeur nominale.

Grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et aux allègements de dette bilatéraux additionnels, la dette du Malawi à l'égard du Club de Paris sera réduite de 363 millions de dollars à 9 millions de dollars en valeur nominale.

3. Le Malawi s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Les créanciers ont salué et encouragé les autorités du Malawi dans leur engagement à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux).

Contact : Julien Rencki, Secrétaire Général du Club de Paris

☎ : 33.1.44.87.73.61 - 📠 : 33.1.53.18.36.04

www.clubdeparis.org

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Malawi étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la Fédération de Russie, ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation du Malawi était conduite par Monsieur Goodall E. GONDWE, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise FAYOLLE, Chef de Service à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Malawi est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. La dette extérieure publique du Malawi était d'environ 3 milliards de dollars en valeur nominale fin 1999 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 1^{er} août 2006 à 363 millions de dollars en valeur nominale (source : Club de Paris, août 2006). Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.